RCS : EVREUX
Code greffe : 2702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 D 01138
Numéro SIREN : 424 277 663
Nom ou dénomination : "DAMI"

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2015 sous le numéro de dépôt 2178

SAISI le
25 Juin 2015
2178

ACTE MODIFICATIF DE LA

CESSION DE PARTS SOCIALES DE LA SOCIETE « DAMI »

DU 27 MARS 2015

Entre les soussignées :

. La société « **SOCIETE DE DISTRIBUTION DU NEUBOURG ET DE L'ECALIER – S.D.N.E.** » Société par Actions Simplifiée au capital de 232.000 euros ayant son siège social à LE NEUBOURG (27110) Route de Louviers, immatriculée au RCS EVREUX sous le n° 348.568.072, représentée par Monsieur Philippe MICHAUD, en sa qualité de Président

Ci-après dénommée le « Cédant »
d'une part,

et

. La société « **GAQUEN** » Société par Actions Simplifiée au capital de 38.000 euros ayant son siège social à LE NEUBOURG (27110) Route de Louviers, immatriculée au RCS EVREUX sous le n° 445.238.074, représentée par Monsieur Philippe MICHAUD, en sa qualité de Président

Ci-après dénommée le « Cessionnaire »
d'autre part.

M

Greffe du Tribunal de Commerce d'Evreux : dépôt N°2178 en date du 25/06/2015

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Par acte en date du 27 Mars 2015, la société « SOCIETE DE DISTRIBUTION DU NEUBOURG ET DE L'ECALIER » a cédé à la société « GAQUEN » 18.907 parts sociales de la Société civile immobilière dénommée « DAMI », SCI au capital de 382.000 euros, divisé en 19.100 parts sociales de valeur nominale 20 euros chacune, dont le siège est situé Route de Louviers 27110 LE NEUBOURG immatriculée Registre du Commerce et des Sociétés d'Evreux sous le numéro 424.277.663.

L'article 2 de l'acte de cession de parts en date du 27 Mars 2015 précisait que le Cessionnaire devenait propriétaire des parts cédées et en avait la jouissance à compter du 27 Mars 2015 alors qu'il était de la commune intention des parties que cette cession prenne effet le 1er Avril 2015.

Après avoir constaté cette erreur matérielle postérieurement à la régularisation des actes de cession de parts sociales, les parties ont souhaité régulariser le présent acte modificatif afin que le transfert de propriété et de jouissance des parts sociales prenne effet le 1er Avril 2015.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – Modification de l'article 2 de l'acte de cession de parts sociales du 27 Mars 2015

Les parties conviennent de modifier comme suit l'article 2 de l'acte de cession des parts sociales de la société "DAMI" :

« ARTICLE 2 - PROPRIETE – JOUISSANCE

Le Cessionnaire sera propriétaire des parts cédées et en aura la jouissance à compter du 1er Avril 2015.

Le Cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

En conséquence, le Cessionnaire aura seul droit à tous les dividendes qui seront mis en distribution sur ces parts à compter du 1er Avril 2015. »

ARTICLE 2 - ENREGISTREMENT

Les parties conviennent de présenter le présent acte à la formalité de l'enregistrement.

ARTICLE 3 – NON NOVATION

Les parties déclarent qu'il n'y a aucune autre modification ou novation à l'acte de cession des parts du 27 Mars 2015.

ARTICLE 4 – FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le Cessionnaire, qui s'y oblige.

Fait à Le Neubourg,

Le 30 mars 2015

En Quatre exemplaires.

Monsieur Philippe MICHAUD
Représentant la société « S.D.N.E. »

Monsieur Philippe MICHAUD
Représentant la société « GAQUEN »

Monique HOULLIER
Contrôleur Principal des Finances Publiques

Enregistré à : SIE D'EVREUX SUD
Le 18/06/2015 Bordereau n°2015/922 Case n°5
Enregistrement : 125 € **Pénalités :**
Total liquidé : cent vingt-cinq euros
Montant reçu : cent vingt-cinq euros
La Contrôleuse principale des finances publiques